

Opéra

LIVRET ACCUEIL STAGIAIRE

CACES®

DEKRA Certification

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des actions suivantes :
Actions de formation

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 91340766034 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

BIENVENUE CHEZ OPERA FORMATION !



Fort de **24 années d'expérience** dans le domaine de la formation professionnelle, OPERA vous accompagne dans votre démarche de prévention des risques.
Spécialisés dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, nous avons à cœur d'inculquer une véritable culture sécurité.

Nos domaines d'activité :

- Conduite d'engins **CACES®** : nacelles, chariots élévateurs, gerbeurs, pont-roulant, grue auxiliaire de chargement, engins de chantier.
- Prévention et sécurité de la personne : **SST**, **gestes et postures**, **PRAP**, **PSSM.**
- Sécurité liée au poste de **travail en hauteur**.
- Sécurité d'ordre **électrique/non électrique**.
- Prévention des risques industriels et bâtiment : **incendie**.
- Formation bâtiment : **échafaudages fixes et roulants**, **PASI** (Passeport Sécurité Intérimaire), **CCTH** (Certificat de Compétences au Travail en Hauteur), **AIPR** (Autorisation d'intervention à Proximité des Réseaux).

Nos formations peuvent être éligibles au Compte Personnel de Formation (**CPF**), via la plateforme officielle Mon Compte Formation, sous réserve de l'éligibilité de la formation et des droits disponibles du titulaire.

Pour les **demandeurs d'emploi**, un accompagnement ou une prise en charge peut être envisagé dans le cadre des dispositifs mobilisables par **France Travail**, après étude et validation du projet professionnel par le conseiller référent.

Selon les situations, d'autres solutions de financement peuvent également être mobilisées (OPCO, employeur, financement personnel).

Nous vous accompagnons dans l'identification du dispositif le plus adapté à votre situation.



A propos de

VOTRE CENTRE DE FORMATION

Besoin de nous joindre ?

Accueil : montpellier@opera-formation.com

Responsable commercial
(Devis et renseignements techniques):
Céline DUPUY : c.dupuy@opera-formation.com

Direction:
Yannick DELMAS : y.delmas@opera-formation.com

Référente handicap :
Agathe RICHARD : a.richard@opera-formation.com

Référente harcèlement sexuel:
Marion LAVAL : m.laval@opera-formation.com

Information d'accueil :

Pour toute information notre centre est accessible 24h/24h sur www.opera-formation.com

Par téléphone au 04 67 65 50 39 :
Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Accueil physique du lundi au vendredi :
De 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

En cas de réclamation, merci de nous envoyer un mail à montpellier@opera-formation.com, une réponse vous sera adressée dans les 72 Heures.

Informations

ACCUEIL, PLAN ET HORAIRES



Accueil en formation :

L'accueil en formation est assuré de **7h30 à 20h30** en fonction des horaires communiqués sur votre convocation.

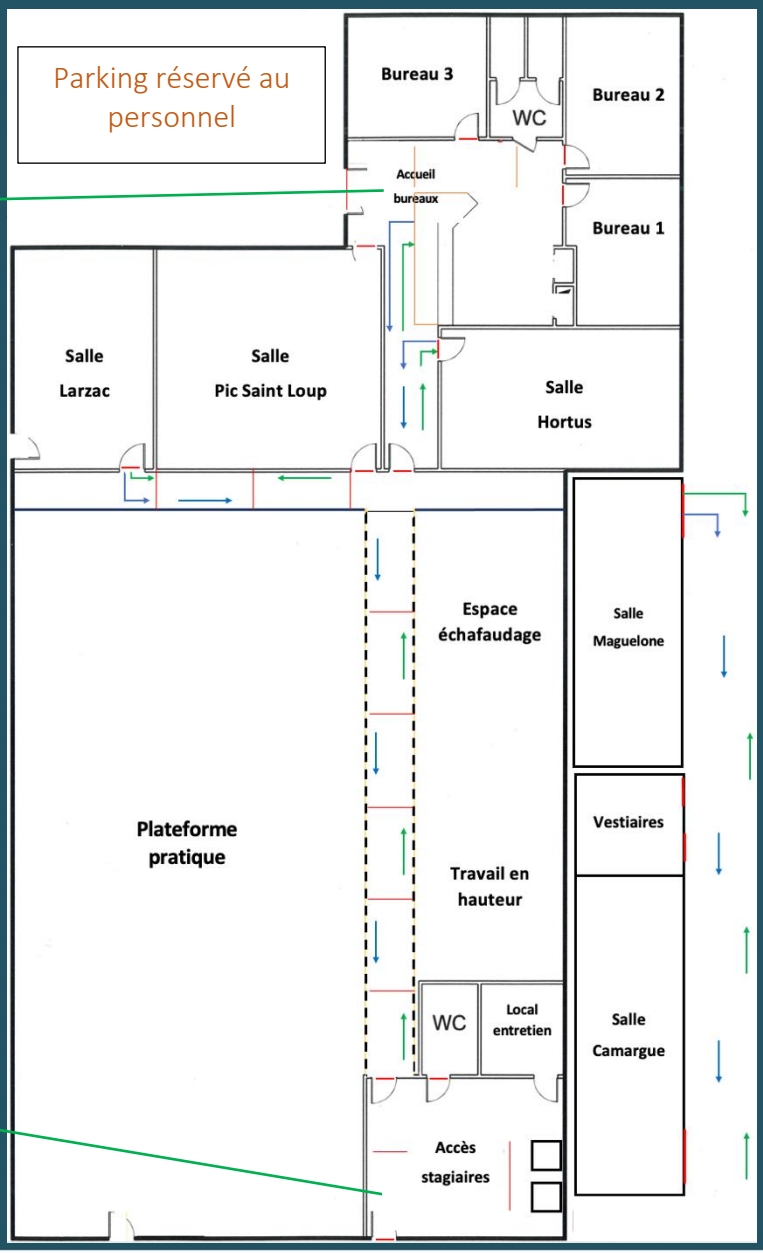
Pour des raisons de simplicité l'accueil se fera à l'arrière du centre (voir le plan ci-dessous).

Merci de prévoir le matériel adéquat pour chaque formation mentionnée également sur votre convocation (chaussures de sécurité, casque à jugulaire…).

PLAN DU CENTRE DE FORMATION :

Entrée bureaux.
Réservée au personnel

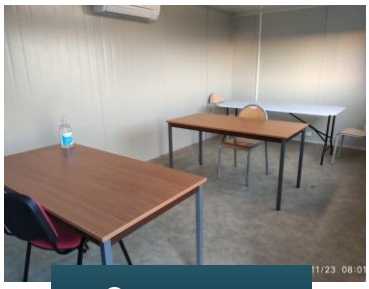
Entrée des stagiaires



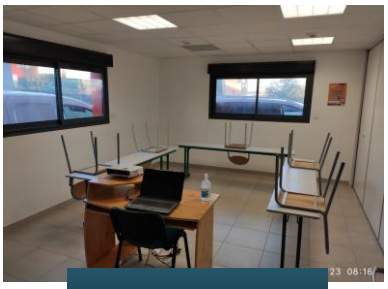
NOS SALLES DE FORMATIONS

Pour assurer le bon déroulement et le suivi de vos formations, OPERA Formation met à disposition **six salles de formation au sein de son centre de Saint-Aunès**, offrant un environnement adapté aux sessions théoriques et aux échanges pédagogiques.

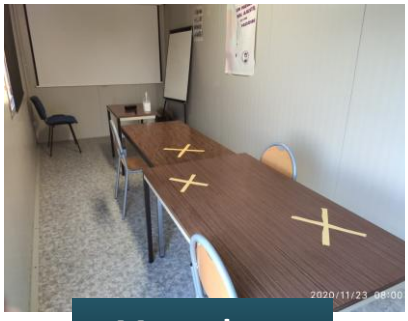
L'organisme dispose également d'**une salle supplémentaire sur sa plateforme technique de Vendargues**, dédiée aux mises en situation pratiques et aux exercices techniques.



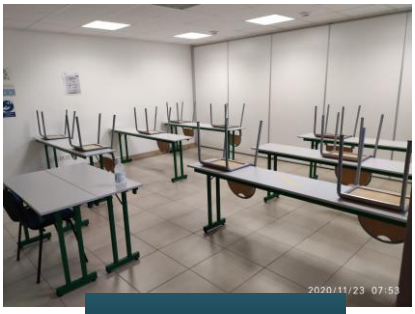
Camargue



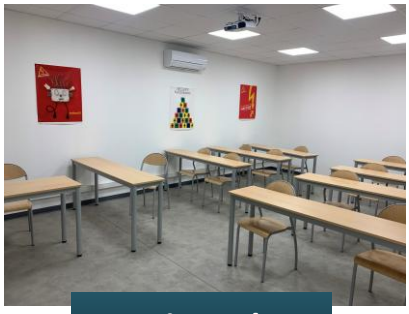
Larzac



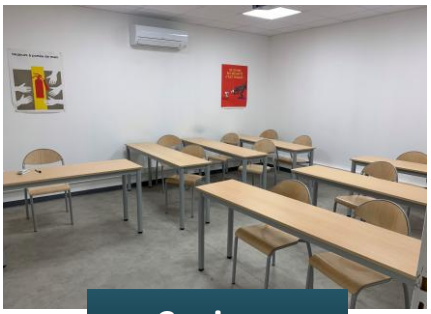
Maguelone



Pic Saint Loup



Aigoual



Canigou





LES POINTS DE RESTAURATION

Pour votre confort, OPERA Formation **met à votre disposition une salle de pause, un micro-ondes et un réfrigérateur**.

Un **distributeur de boissons chaudes et froides** ainsi qu'une **machine à café** et à **snacking** sont en libre accès.

De **nombreux points de restauration** sont accessibles **à moins de 5 minutes** du centre.

Nous vous conseillons la Brasserie Gusto au centre commercial Leclerc avec laquelle **vous pouvez bénéficier d'une réduction de 10%** sur présentation de votre convocation.

Lieux de restauration les plus proches :

Brasserie Gusto	• **Restaurant italien** • Zone artisanale St Antoine, 34130 Saint-Aunès
Le Comptoir du Pioch	• **Brasserie** • 10 Rue du Basilic, 34130 Saint-Aunès
Burger King	• **Fast Food** • Zone Artisanale St Antoine, 34130 Saint-Aunès
La Cantina	• **Restaurant italien** • Rue de la Sariette, 34130 Saint-Aunès

TERRAIN TP

TERRAIN TP
GRUE DE CHARGEMENT

Découvrez : Notre centre de tests vous offrira un cadre conforme au cahier des charges de l'INRS pour la pratique et les évaluations de vos formations CACES® R482 et R490 : un environnement pratique et sécurisé disposant de vestiaires et de toilettes, d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur



Adresse : à côté de CBS BETON
ROUTE DE TEYRAN 34740 VENDARGUES

Points de restauration

Lieu de restauration le plus proche :

- Chez Poulette : 475 Avenue des Bigos 34740 Vendargues

RÈGLEMENT INTERIEUR DU STAGIAIRE

Article 1 - Principes généraux

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 à L. 6352-5 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail
Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.
Conformément à l'article L6352-4 du code du travail, ce règlement intérieur détermine :
1° Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement ;
2° Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction ;
3° Les informations concernant le droit à l'image.

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 1

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être **strictement respectées** sous peine de **sanctions disciplinaires**.

Article 2

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation.
Le stagiaire doit en prendre connaissance.
En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.
Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 3 – Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter avec **une tenue vestimentaire correcte**. Le **port des EPI** (chaussures de sécurité, casque) est **obligatoire** dès l'entrée sur la plateforme pédagogique. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation.

DISCIPLINE GENERALE

Article 4

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- → D'entrer dans l'établissement en état d'ivresse.
- → D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux.
- → De quitter le stage sans motif.
- → D'emporter un objet sans autorisation écrite.



SANCTIONS

Article 5

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre **des sanctions** ci-après par ordre d'importance :

→ Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant.
→ Blâme.
→ Exclusion définitive de la formation.

GARANTIES DISCIPLINAIRES

Article 6

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 7

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Article 8

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.
Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 9

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline.
Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 10

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la commission de discipline.

Article 11

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.



PUBLICITE DU REGLEMENT

Article 12

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

DROIT À L'IMAGE

Article 13

Toutes Informations non publiques échangées entre RSE France et l'Organisme, notamment savoir-faire, photographies, plans, documentations, manuels, secrets d'affaires et commerciaux, marques, logos, qu'elles soient écrites ou orales, sont confidentielles (« Informations confidentielles »).

RSE France et l'Organisme garantissent que **les Informations Confidentielles** ne sont utilisées qu'aux fins de l'exécution de la mission.

Aucune information ou document n'est rendu publique, sauf dans le cadre d'obligations légales, administratives, réglementaires, ou de toute réquisition de la part des autorités administratives, judiciaires ou d'un organisme d'accréditation. RSE France en informera l'Organisme.

Article 14

OPERA FORMATION s'engage à ne pas communiquer sans son accord écrit, même partiellement, à des tiers, des renseignements dont elle a pris connaissance au cours de la négociation ou de l'exécution du présent contrat et que l'Organisme lui aura déclarés comme étant confidentiels, y compris les plaintes reçues par OPERA FORMATION.

Toutes les personnes, prestataires de services ou salariés, impliquées dans le processus sont tenus par un engagement de confidentialité professionnelle. Il en est de même pour tout observateur muet dont la présence sur le lieu des audits/expertises/évaluations a été imposée par des normes nationales et internationales ou des accords nationaux et internationaux.



SECURITE



OPERA FORMATION : UNE DEMARCHE RESPONSABLE ET INCLUSIVE

Opéra Formation s'inscrit pleinement dans une **démarche RSE** structurée et ambitieuse.

Soucieux de renforcer son impact positif sur la société et l'environnement, l'organisme s'engage aujourd'hui dans un parcours de labellisation LUCIE Progress.

Cette démarche reconnue accompagne Opéra Formation dans **l'amélioration continue** de ses pratiques, la transparence de ses actions et l'intégration des principes du développement durable au cœur de son activité.

Cet engagement témoigne de **la volonté de l'entreprise d'agir de manière responsable, éthique et durable**, au service de ses apprenants, de ses partenaires et de la société.

Dans le prolongement de cette dynamique, Opéra Formation est également signataire de la Charte de la diversité.

À travers cet engagement, l'organisme affirme sa volonté de **promouvoir l'égalité des chances**, de lutter contre les discriminations et de valoriser la richesse des parcours et des profils. Cette démarche traduit une conviction forte : la diversité est un levier essentiel d'innovation, de performance et de cohésion, au cœur de la mission d'accompagnement et de formation d'Opéra Formation.

Opéra Formation place également l'égalité et la diversité au centre de ses engagements. L'organisme veille à garantir un environnement inclusif, respectueux et équitable pour l'ensemble de ses collaborateurs, formateurs et apprenants.

Cette volonté se traduit par des **actions concrètes** visant à favoriser **l'accès de tous à la formation**, à soutenir la mixité dans les parcours professionnels et à promouvoir un climat de respect mutuel.

En défendant ces valeurs, Opéra Formation contribue à construire une société plus juste, ouverte et solidaire.

ÉGALITÉ DIVERSITÉ ON EN FAIT UNE RÉALITÉ

CHARTE DE LA DIVERSITÉ SIGNATAIRE

HANDICAP :
ACCES A LA FORMATION POUR TOUS

Opéra_Formation s'inscrit dans une volonté globale de **sécurisation du parcours de formation professionnelle** du stagiaire en situation de handicap par le développement de pratiques inclusives.

Depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « **pour la liberté de choisir son avenir professionnel** », le principe d'inclusion est généralisé. Les personnes en situation de handicap doivent accéder à toutes les formations de droit commun en formation.

Conformément à nos valeurs professionnelles la promotion de la diversité, de l'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap ou confrontés à des problèmes de santé font partie intégrante de notre ADN et de notre mission d'entreprise.

En tant qu'organisme de formation, nous nous devons de pouvoir renseigner, accueillir accompagner et former des stagiaires en situation de handicap, et de donner **à tous les mêmes chances** d'accéder à la formation.

Afin que les personnes accompagnées dans nos locaux et bénéficiaires de nos formations se sentent accueillies avec la plus grande **bienveillance et convivialité**, Opéra formation a sensibilisé le personnel permanent et ses vacataires à l'accompagnement des personnes en situation de handicap sur les acteurs, les dispositifs et les formes de handicap.

Par ailleurs Opéra formation a mis en place une procédure, d'ordre organisationnel et pédagogique, pour permettre à un maximum de personnes en situation de handicap de bénéficier de ses formations : **différents aménagements peuvent être envisagés** en fonction des lieux de dispense des cours ; des ajustements concernant les modalités pédagogiques et d''animation sont également possibles.

Afin d'échanger sur vos besoins, n'hésitez pas à contacter notre référente handicap : **Agathe RICHARD : a.richard@opera-formation.com**



CHARTE DU STAGIAIRE RESPONSABLE

Chez **OPERA FORMATION**, chacun contribue à réduire notre impact sur la planète. Voici les gestes que nous vous invitons à adopter au quotidien :

Réduction des déchets

→ Préférez vos bouteilles ou gourdes afin de limiter l'usage de papier et de plastique.
→ Déposez vos déchets uniquement dans les espaces prévus à cet effet.
→ Si vous n'utilisez pas vos livrets par la suite, merci de les laisser dans la salle afin qu'ils puissent resservir.
→ Utilisez du papier recyclé pour vos prises de notes.

Énergie et eau

→ Éteignez les lumières lorsque vous êtes le dernier à quitter une pièce.
→ Fermez rapidement les portes donnant sur l'extérieur pour éviter les déperditions d'énergie.
→ Coupez l'eau lorsque vous vous savonnez les mains.

Déplacements

→ Favorisez le covoiturage, le vélo ou les transports en commun dès que possible.
→ Pensez à prévoir vos repas sur place pour limiter les trajets inutiles.
→ Privilégiez les restaurants de proximité qui proposent des produits locaux et de saison.

Sensibilisation et implication

→ Partagez vos idées ou suggestions pour nous aider à améliorer notre impact environnemental.
→ Encouragez nos stagiaires et clients à adopter eux aussi ces bonnes pratiques.



Ensemble, faisons la différence !



ORGANISATION DE LA FORMATION

En début de journée, votre formateur réalise un tour de table afin de s'assurer que les besoins exprimés correspondent bien à vos attentes et à vos objectifs.

Il vous présente ensuite le déroulé de la journée, les modalités d'évaluation, ainsi que les possibilités de validation d'un ou plusieurs blocs de compétences. Il vous informe également des équivalences, des passerelles possibles et des suites de parcours envisageables.

Votre **attestation de fin de formation** est disponible à l'accueil.

Votre **attestation de réussite** peut être envoyée sur simple demande par e-mail à : *montpellier@opera-formation.com*.

Pour toute plainte ou réclamation, vous pouvez consulter notre procédure directement sur notre site : *www.opera-formation.com*.

LES BONNES PRATIQUES EN FORMATION

Afin de garantir une expérience agréable, sécurisée et enrichissante pour tous, nous vous remercions de respecter les quelques règles de savoir-vivre suivantes pendant votre formation.

Respect et convivialité

→ Adoptez une attitude respectueuse envers les formateurs, les autres stagiaires et le personnel du centre.
→ Veillez à préserver un climat de travail bienveillant et professionnel.
→ Les échanges et opinions de chacun doivent être respectés.

Utilisation du téléphone portable

→ Merci de mettre votre téléphone en mode silencieux pendant les temps de formation.
→ Les appels personnels doivent être pris à l'extérieur des salles afin de ne pas perturber le déroulement des cours.

Propreté des locaux

→ Merci de laisser les salles propres après votre passage.
→ Pensez à débarrasser vos déchets et à respecter les espaces communs.
→ Le matériel pédagogique doit être utilisé avec soin.

Sécurité sur les plateaux techniques

→ Respectez systématiquement les consignes données par les formateurs.
→ Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire sur les zones concernées.
→ Toute anomalie ou situation dangereuse doit être signalée immédiatement.

Ensemble pour une formation réussie

Le respect de ces bonnes pratiques permet à chacun d'évoluer dans un environnement professionnel, sécurisé et agréable.



Toute l'équipe d'OPERA FORMATION vous souhaite une excellente formation.

NOS ENGAGEMENTS QUALITE

Chez OPERA FORMATION, nous mettons tout en œuvre pour garantir des formations de qualité, adaptées aux besoins des apprenants et des entreprises.

Nos engagements



Un accompagnement personnalisé

Nous accompagnons chaque stagiaire tout au long de son parcours afin de favoriser **la réussite de sa formation**.

Des formateurs qualifiés

Nos intervenants disposent d'une **solide expérience** terrain ainsi que des certifications nécessaires dans leurs domaines d'expertise.

Une formation accessible à tous

Nous nous engageons à **favoriser l'accès à la formation** des personnes en situation de handicap grâce à des solutions d'adaptation individualisées.

Des équipements conformes et sécurisés

Nos plateformes pédagogiques et nos équipements sont régulièrement contrôlés afin de garantir un **environnement d'apprentissage sécurisé**.



Une amélioration continue

Les évaluations réalisées à l'issue des formations nous permettent **d'améliorer en permanence nos contenus**, **nos méthodes pédagogiques** et **nos conditions d'accueil**.

Votre avis compte

À la fin de votre formation, un **questionnaire de satisfaction** vous sera proposé.
Vos retours nous permettent d'améliorer continuellement la qualité de nos prestations et de mieux répondre à vos attentes.



MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

Pour toute réclamation ou **question supplémentaire**, n'hésitez pas à nous contacter

105 rue de la Garriguette - ECOPARC
34130 SAINT-AUNES

BIEN PREPARER VOTRE FORMATION

Afin de garantir le bon déroulement de votre session de formation, nous vous invitons à vérifier les points suivants avant votre venue :

Documents à prévoir :

- → Votre convocation de formation.
- → Une pièce d'identité en cours de validité.
- → Vos éventuels justificatifs ou habilitations demandés.
- → Un stylo et de quoi prendre des notes.

Équipements obligatoires selon la formation

Certaines formations nécessitent le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) :

- → **Chaussures de sécurité.**
- → **Casque à jugulaire**.
- → **Gilet haute visibilité.**
- → **Gants de protection**.
- → **Harnais de sécurité.**

Les équipements requis sont précisés sur votre convocation.



Ponctualité et assiduité

- → Le respect des horaires contribue à la **qualité pédagogique** de la formation.
- → Merci d'arriver 15 minutes avant le début de votre session.
- → Toute **absence ou retard** doit être signalé dans les meilleurs délais à l'accueil.
- → Les feuilles d'émargement doivent être signées chaque demi-journée.

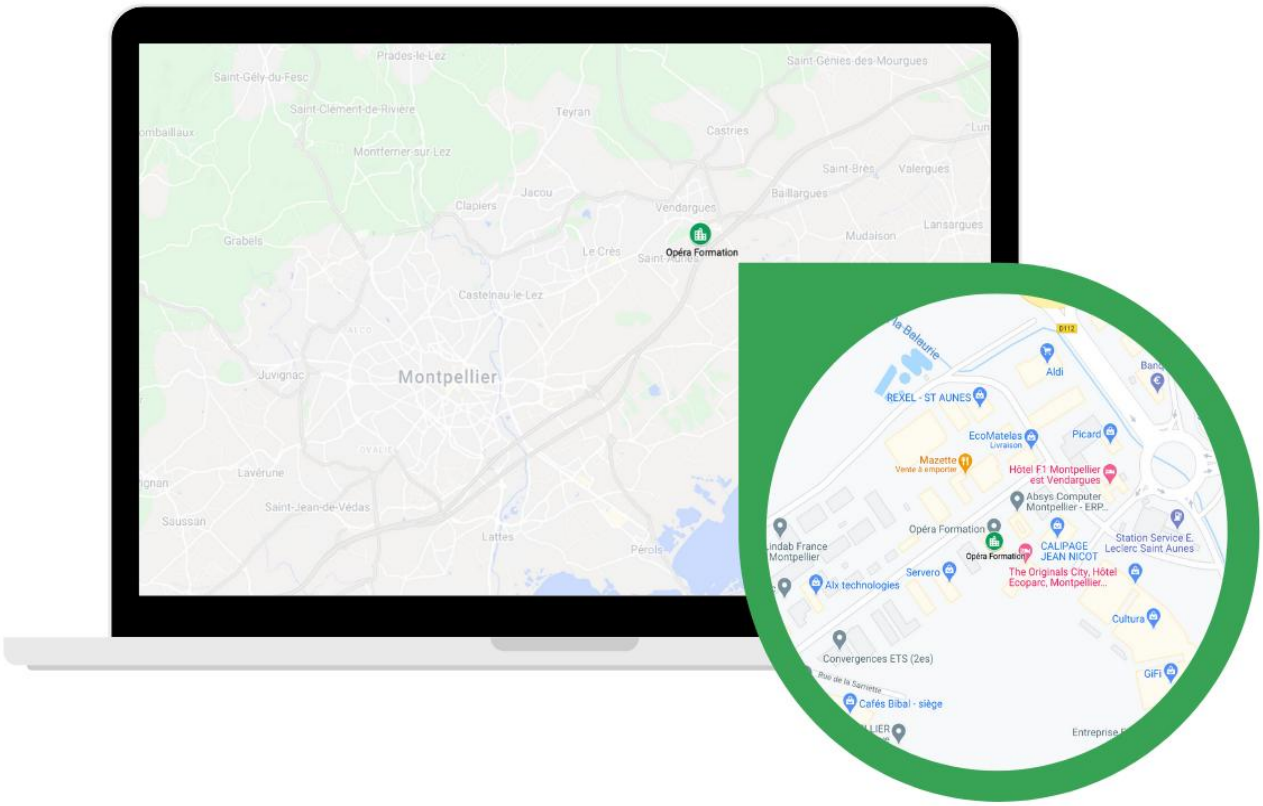
Conseils pour profiter pleinement de votre formation

- → **Participer activement** aux échanges et mises en situation.
- → Poser vos **questions au formateur** tout au long de la session.
- → Respecter **les consignes de sécurité** sur les plateaux techniques.
- → Prendre **soin du matériel pédagogique** mis à disposition.
- → Adopter une **attitude bienveillante et respectueuse** envers les autres stagiaires.



Les accès

SE RENDRE DANS VOTRE CENTRE



Venir en voiture :

Sortie d'autoroute N°28 Vendargues / Montpellier Hôpitaux. Prendre l'Avenue de Nîmes, au rond-point direction Vendargues/Saint-Aunès. Passer devant le Centre Leclerc, au rond-point prendre ZAC Saint-Antoine et tourner à gauche rue de la Garriguette.

Afin de ne pas gêner les entreprises à proximité de l'organisme de formation Opéra Formation, **merci de stationner votre véhicule** sur les places disponibles **dans la rue** ou sur **le parking de la zone commerciale** en contrebas.

Venir en transports en commun :

→ Depuis la gare Saint-Roch. Prendre tramway Ligne 2 Saint-Jean-De-Védas
 - Centre – Jacou

→ Direction : Castelnau-Le-Lez – Notre Dame De Sablassou

→ Descendre à l'arrêt : Notre Dame de Sablassou (Castelnau-Le-Lez). Prendre le bus ligne 21 « Castelnau-Le-Lez Notre Dame de Sablassou ⇔ Vendargues Paul Gaugin »

→ Direction : VENDARGUES – Paul Gaugin

→ Descendre à l'arrêt : Paul Gauguin (Vendargues)

→ Marcher environ 15 minutes direction Leclerc, puis ZAC Saint-Antoine et tourner rue de la Garriguette.

ATTENTION STATIONNEMENT INTERDIT

Merci de ne pas stationner votre véhicule sur les parkings des entreprises à proximité du centre de formation.



Ces parkings sont réservés **aux collaborateurs** et clients de ces entreprises.

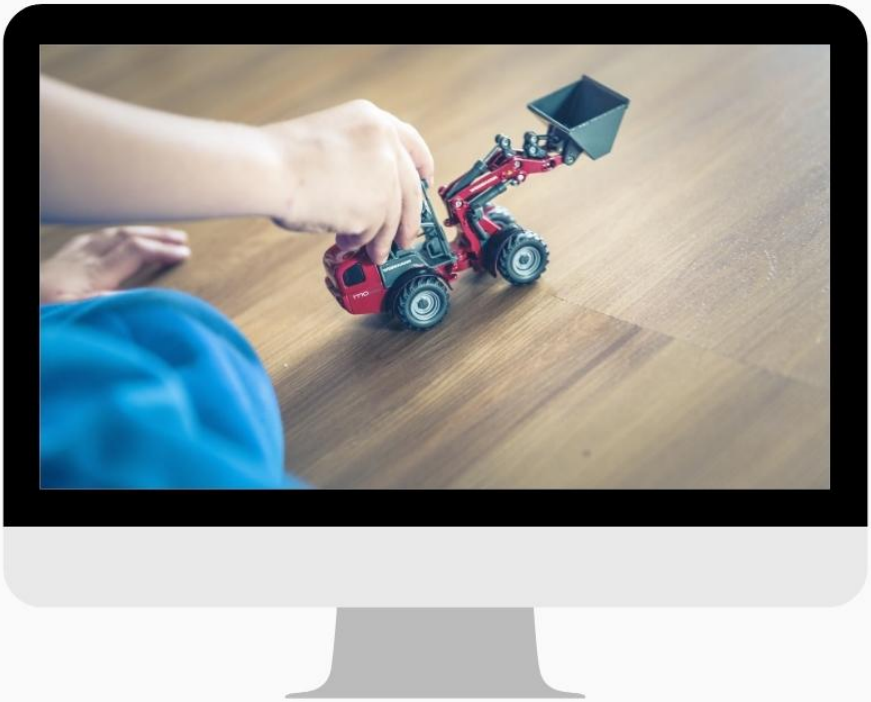


Vous pouvez **stationner votre véhicule sur les places disponibles le long de la voie publique** ou sur le **parking de la zone commerciale en contre-bas**.

Merci pour votre aide et votre compréhension.

Opéra

Formation - Sécurité - Ingénierie - Conseil



BONNE FORMATION !

OPERA FORMATION

105 rue de la Garriguette
ECOPARC - ZAC Saint-Antoine
34130 SAINT-AUNES

WWW.OPERA-FORMATION.COM

04.67.65.50.39